



SITES MINIERS MAJEURS DE WALLONIE
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

LE GRAND-HORNU · BOIS-DU-LUC · LE BOIS DU CAZIER · BLEGNY-MINE



Wallonie

INSCRIPTION PAR L'UNESCO DES QUATRE SITES MINIERS MAJEURS DE WALLONIE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

CONFÉRENCE DE PRESSE DU MINISTRE WALLON DU PATRIMOINE CARLO DI ANTONIO

Dans le cadre de sa 36^e session, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, après réexamen de leur candidature, vient de procéder à l'inscription des sites miniers majeurs de Wallonie sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Grand-Hornu, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et Blegny-Mine, en tant qu'ensemble, figurent dès à présent aux côtés des autres biens wallons déjà inscrits sur la prestigieuse Liste (ascenseurs du Canal du Centre, beffrois wallons, cathédrale Notre-Dame de Tournai et minières néolithiques de Spiennes).

Complémentaires, les quatre sites forment un ensemble cohérent qui a justifié leur inscription en série. Cette inscription constitue une véritable reconnaissance de l'histoire, de la diversité et de la richesse des sites miniers majeurs de Wallonie et du patrimoine minier wallon en général.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de collaboration constructive, mené tout au long de la candidature par les acteurs évoluant sur les quatre sites miniers en synergie avec la Wallonie. Elle n'est cependant qu'une étape dans la mission de conservation et de mise en valeur dans laquelle se sont engagés les gestionnaires des sites ainsi que tous les opérateurs et institutions concernés par les zones reprises dans l'inscription.

UNE LISTE ?

La Liste du patrimoine mondial comporte 890 biens.

Cette Liste comprend 689 biens culturels, 176 naturels et 25 mixtes répartis dans 148 Etats.

Les sites les plus célèbres qui se retrouvent au sein de cette liste sont, par exemple : le Kremlin, le Palais de Versailles, Abou Simbel, le Centre historique d'Istanbul, les Pyramides de Gizeh, le Taj Mahal, la grande Muraille de Chine, ou encore des sites industriels tels que Les Salines royales d'Arc-et-Senans, le site de Zollverein, Ironbridge, New Lanark, etc.

En 2008, les Régions wallonne et bruxelloises ont pris la décision de réactualiser la liste indicative du Patrimoine mondial, sur base des recommandations du Comité du Patrimoine mondial. La priorité étant donnée aux catégories peu ou pas représentées. Les propositions étaient les suivantes : Paysage culturel des Hautes-Fagnes, Tronçon Bavay Tongres, Chaussée romaine Boulogne Cologne, Ensemble thermal de Spa, Palais des Princes Evêques, Le champ de Bataille de Waterloo, Le Panorama de Waterloo, Citadelles mosanes, Les sites miniers majeurs de Wallonie.

Ces propositions étant acceptées, le Directeur du Centre du Patrimoine est venu en octobre 2008, découvrir certains témoignages proposés. Suite à sa visite, le thème des sites miniers s'est imposé et le Ministre du Patrimoine a chargé la Région wallonne d'instruire un dossier en ce sens.

DE LA LISTE INDICATIVE À L'INSCRIPTION

Le 8 avril 2008, les quatre sites miniers majeurs de Wallonie ont été proposés à l'inscription sur la Liste indicative du patrimoine mondial par le Ministre wallon du Patrimoine, sur base des recommandations du Comité du patrimoine mondial.

Un premier dossier de candidature a été déposé par la Wallonie en janvier 2009 à l'UNESCO, au Centre du Patrimoine mondial.

En juillet 2010, après un 1^{er} examen du dossier, le Comité du patrimoine mondial a décidé de différer sa décision. Il a toutefois reconnu la pertinence de la sélection des quatre sites et la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble qu'ils forment. Un dossier complémentaire a été déposé en janvier 2010 au Centre du Patrimoine mondial.

En août 2011, en attendant que le dossier soit réexaminé, le Gouvernement wallon approuve la mise en place d'une structure de gestion afin de garantir un suivi cohérent, coordonné et harmonisé des sites inscrits ou candidats mais aussi plus globalement des biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Dans le cadre de sa 36^e session, qui se tient actuellement à Saint-Pétersbourg, le Comité du patrimoine mondial a fait part de sa décision d'inscrire les sites miniers majeurs de Wallonie sur la Liste du patrimoine mondial.

DÉFIS POUR LES SITES

L'inscription des sites miniers majeurs de Wallonie représente pour eux plusieurs défis :

- *La conservation et restauration du patrimoine*
- *La valorisation culturelle et touristique*
- *La participation citoyenne*
- *La coopération internationale et recherche scientifique*

Cette inscription est une opportunité qui permettra aux 4 sites miniers de bénéficier d'une visibilité internationale. Si la reconnaissance n'est pas synonyme de subsides, elle permettra de générer des retombées économiques. En toute logique, on peut espérer voire croître le nombre de visiteurs et plus généralement la fréquentation dans les territoires qui possèdent des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Opportunité mais aussi véritable challenge pour l'avenir des sites. Le Grand-Hornu, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et Blegny-Mine s'engagent aussi par là dans un véritable défi sur le long terme.

L'UNESCO veille en effet à ce que les sites prennent des mesures pour assurer la conservation, la pérennité et le développement des sites. Cela suppose que les sites inscrits s'engagent à concevoir un plan de gestion qui détermine « la manière dont la valeur universelle du bien devrait être préservée » dans le but « d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures ». En bref, qui a pour but de préserver la valeur universelle exceptionnelle des sites inscrits au patrimoine mondial.

La dynamique engendrée par l'inscription doit profiter à l'ensemble du territoire et constituer un élément d'attractivité que la Wallonie pourra aussi valoriser.

ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

Un Comité de gestion, réunissant plus de 50 membres représentant les gestionnaires des sites, les Villes et Communes, les différentes administrations, les partenaires touristiques et ASBL concernés,... et présidé par l'IPW, est chargé de la rédaction de ce Plan de gestion.

Le Plan doit :

- assurer la conservation, la pérennité et le développement des sites tout en maintenant un équilibre entre ces objectifs,
- définir des stratégies visant la conservation, la valorisation touristique, la communication, l'éducation, la recherche, la formation et la sensibilisation autour des sites concernés,
- permettre aux communautés locales de participer activement à l'identification, à la protection et à la gestion des sites.

Le document est actuellement en cours d'élaboration. Il est le fruit d'un travail de rédaction commun dans lequel s'investissent tous les acteurs liés de près ou de loin aux quatre sites miniers majeurs de Wallonie et particulièrement les gestionnaires des sites et les représentants des Fédérations provinciales du Tourisme, des Maisons du Tourisme et de Wallonie-Bruxelles Tourisme.

Le plan de gestion sera commun aux quatre sites concernés mais comportera des subdivisions en fonction des spécificités de chacun de ces quatre sites. Composé de trois chapitres principaux, le plan de gestion étudiera des sujets tels que les protections patrimoniales actuellement en place, les démarches à entreprendre pour la conservation, la communication autour des sites et leur valorisation touristique ou encore la manière dont la participation citoyenne est réalisée.

Une fois le plan de gestion arrivé à maturité, sa mise en œuvre sera une nouvelle mission à part entière.

QUE SIGNIFIE « ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL » ?

Selon la définition établie par le Comité du patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle signifie « *une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité* ». Cela signifie donc que les sites reconnus comme patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde et incarnent des

témoignages exceptionnels de la diversité de la culture et de la richesse de la nature.

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection énoncés par l'UNESCO.

QU'EST CE QUI JUSTIFIE L'INSCRIPTION DES SITES MINIER MAJEURS DE WALLONIE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ?

La valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble composé par les quatre sites est rencontrée grâce à l'adéquation de l'ensemble formé par les sites aux critères suivants :

- *Témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*
- *Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine.*

Les quatre sites condensent en effet sur un espace réduit tous les aspects du patrimoine minier, qu'il soit technologique, paysager, mémoriel, social ou architectural, et se complètent mutuellement.

Ensemble, ils représentent un lieu de confluence culturelle qui a assimilé des apports (échanges de technologies, migrations d'hommes, transferts d'idées et circulation des savoir-faire) d'origines très diverses et qui a exercé une influence considérable dans l'Europe et dans le monde.

Du point de vue technologique, les mines, exploitées dès le moyen âge, ont intégré des techniques venues de toute l'Europe, notamment des procédés britanniques à la Révolution Industrielle. Mais le charbonnage wallon est devenu un modèle international, imité notamment en Russie et en Chine. Les Ecoles des Mines ont formé des ingénieurs du monde entier.

Du point de vue social, les charbonnages wallons sont un lieu multiculturel. Les sites illustrent à eux quatre les flux migratoires intenses qu'ont connus les

charbonnages wallons : Flamands, Polonais, Italiens, Espagnols, Grecs, Marocains, Turcs, etc. 12 nationalités ont été recensées parmi les 262 victimes de la catastrophe du Bois du Cazier. Ce sont aussi les conditions de travail particulièrement âpres et dangereuses qui sont rendues tangibles au travers des quatre sites et en particulier au Bois du Cazier, lieu de la catastrophe du 8 août 1956.

Du point de vue architectural, deux sites, le Grand-Hornu et Bois-du-Luc, cristallisent d'importants courants internationaux d'architecture et d'urbanisme.

Exploitant le « terrain houiller » situé entre le Nord-Pas de Calais et le Bassin d'Aix-la-Chapelle, les quatre sites couvrent **la même tranche chronologique** (du début du XIX^e à la fin du XX^e siècle).

L'ensemble formé constitue également un **microcosme de la Révolution industrielle**. Les différentes étapes de l'évolution technologique et sociale sont toutes représentées. Si les sites de Blegny et du Bois du Cazier forment le couple « travail », les sites du Grand-Hornu et du Bois-du-Luc forment le couple « social » illustrant à travers l'architecture les relations de pouvoir et l'organisation sociale. La concrétisation de « villages ouvriers » rend tangible l'idéologie du paternalisme et ses indéniables limites. Les quatre sites miniers sont aussi et surtout un carrefour social où ont convergé lutte ouvrière et avancées sociales qui ont forgé les sociétés des 19^e et 20^e siècles.

Les sites répondent enfin aux niveaux d'intégrité et d'authenticité requis par le Comité du patrimoine mondial, par la qualité, la diversité, la singularité et la richesse de leurs composantes.

LES SITES

Les quatre sites exploitent le « terrain houiller » qui va du Nord-Pas de Calais au Bassin d'Aix-la-Chapelle et couvrent la même tranche chronologique (du début du XIX^e à la fin du XX^e siècle).

Ils condensent sur un espace réduit tous les aspects du patrimoine minier, technique et social, et se complètent réciproquement. Grand-Hornu et Bois-du-Luc forment le volet « social », Bois du Cazier et Blegny-Mine forment le volet « travail et travailleurs ».

LE GRAND HORNU



À quelques kilomètres de Mons (entité de Boussu), le **Grand-Hornu**, témoin de l'audace et de l'inventivité des industriels de l'époque, compte parmi les plus beaux lieux du patrimoine industriel néoclassique d'Europe.

Le site naît en 1810, sous l'impulsion du capitaine d'industrie français Henri De Gorge, avec pour cadre la révolution industrielle naissante. Sur une superficie de 6 hectares, le site se compose d'un complexe industriel et urbanistique intégré : l'ensemble des ateliers, la maison des ingénieurs, la maison du directeur, les maisons ouvrières et les espaces publics qui les reliaient, telles rues et places.

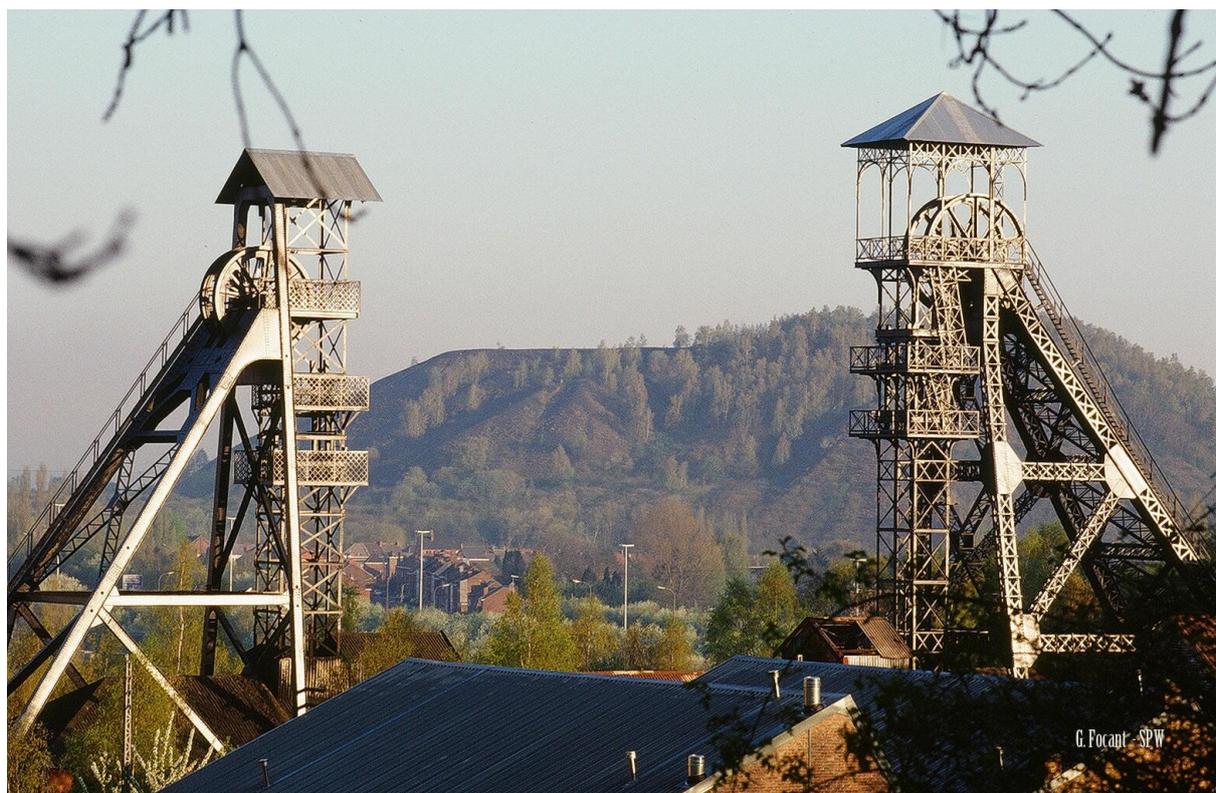
La cité ouvrière, qui entoure le site industriel, compte plus de 400 maisons. Elle est une des plus anciennes du pays. Le charbonnage fut l'un des premiers à fermer ses portes dans le Borinage en 1954. Après avoir été un des fleurons de l'industrie belge, le site du Grand-Hornu est aujourd'hui l'un des lieux culturels les plus emblématiques de Belgique. Sur le site, l'asbl Grand-Hornu Images explore le champ des relations entre l'art et l'industrie à travers le design, l'architecture et les arts appliqués tandis que le Musée des Arts Contemporains (MAC's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles révèle la création contemporaine internationale sous tous ses aspects.

BOIS DU LUC



Le site minier du **Bois-du-Luc**, situé au cœur du bassin industriel du Centre, entre le Borinage et le bassin de Charleroi, recouvre l'ensemble des réalisations techniques et sociales de l'une des plus anciennes houillères de l'Europe continentale. La Société des Charbonnages de Bois-du-Luc, qui exploite le site entre 1685 et 1973, constitue l'un des exemples les plus lointains de structure capitaliste en Europe continentale. Le site traduit avec éloquence la concrétisation d'une idéologie, celle d'un paternalisme utilitariste et catholique, si caractéristique de l'ère industrielle. Face à la fosse Saint-Emmanuel ouverte en 1846, répond une cité ouvrière qui, dès 1853, sera le noyau d'un exceptionnel village ouvrier, un des rares témoins de village industriel du début de l'ère industrielle en Europe du nord-ouest. Ce village comprend, outre une cité, une série d'infrastructures collectives telles que des écoles, un hospice, un hôpital, une église, un parc, une épicerie, une salle des fêtes qui, érigés au fur et à mesure du temps, sont conjugués à un arsenal de loisirs et de services. L'ensemble forme ainsi un microcosme, au sein duquel les lieux de vie sont fusionnés aux lieux du travail. La présence du Château directorial, poste de surveillance, en face de la cité et à proximité des lieux de travail, rend tangibles les rapports sociaux qui ont façonné les sociétés européennes des XIX^e et XX^e siècles. Aujourd'hui, un Écomusée occupe l'ancienne aile de direction, les ateliers et la fosse Saint-Emmanuel. Il propose des visites guidées et organise des expositions temporaires.

BOIS DU CAZIER

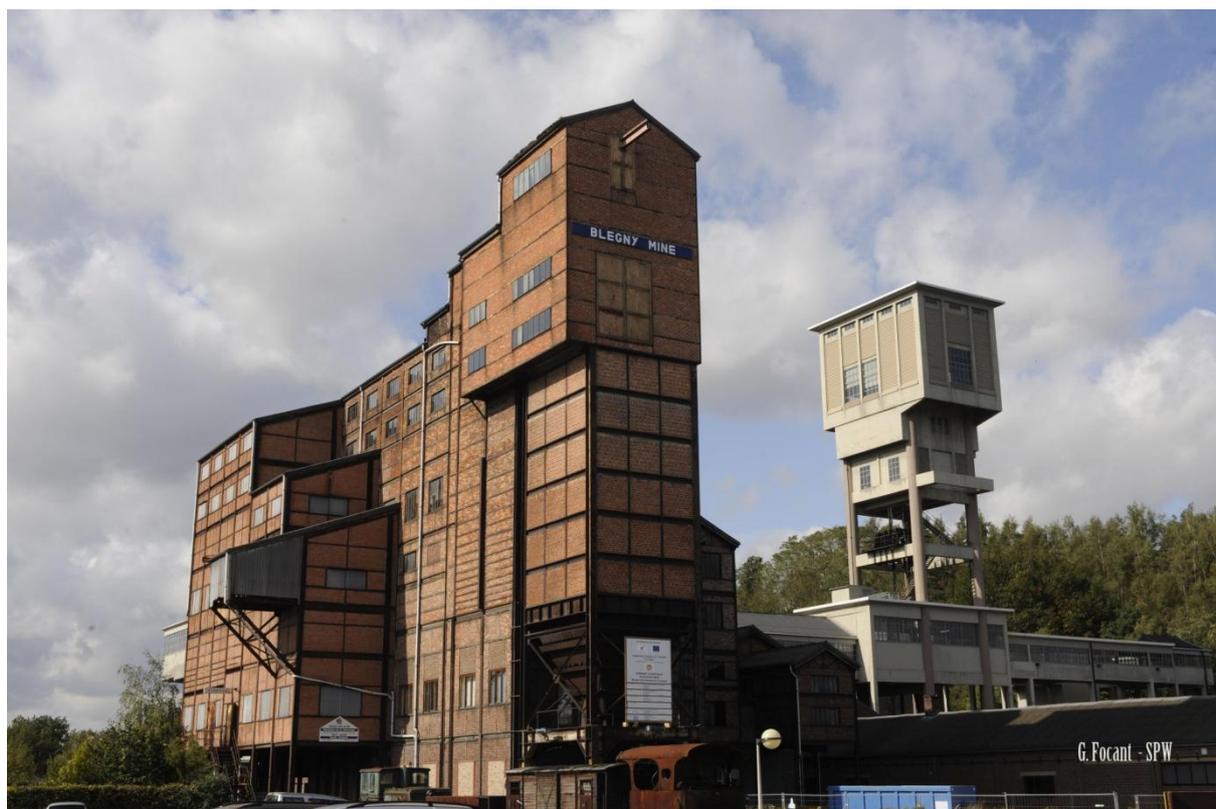


Le site du Charbonnage du **Bois du Cazier**, à Marcinelle, est, depuis 2002, un lieu de mémoire dédié aux victimes de l'accident du 8 août 1956. Suite à une erreur humaine conjuguée à un problème technique, un incendie avait pris naissance à l'envoyage de l'étage 975 du puits d'entrée d'air. Les fumées toxiques avaient asphyxié l'ensemble des 262 ouvriers bloqués au fond. Les origines de l'exploitation minière remontent au milieu du 19^e siècle mais les composantes actuelles datent de la fin du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle.

Le site a été requalifié et rénové de 2000 à 2006 par la Wallonie grâce au soutien de l'Union européenne, dans le cadre du programme FEDER Objectif 1.

Actuellement, le site est un lieu de vie et de rencontre sur fond de patrimoine industriel et social. Grâce au travail de sensibilisation mené autour de la catastrophe et aux commémorations qui se perpétuent chaque année le site est devenu un symbole de la mémoire, du labeur et de l'immigration ouvrière. Provoquant une prise de conscience générale, la catastrophe fut à l'origine d'une profonde remise en question, tant du monde du travail que de la société en général. Outre les espaces consacrés à la tragédie, la présence sur le site des musées de l'Industrie et du Verre achève de faire du Bois du Cazier une vitrine du savoir-faire humain, de ses réussites mais aussi de ses dérives.

BLEGNY-MINE



Blegny-Mine est le nom actuel de l'ancien charbonnage d'Argenteau-Trembleur. Situé entre Liège et Visé, le site de Blegny-Mine est une exploitation très ancienne qui a également la particularité d'avoir connu la production industrielle la plus récente puisque celle-ci n'a pris fin qu'au début des années 1980. Objet d'un plan de reconversion dès 1978, Blegny-Mine est le seul des quatre sites à n'avoir point connu le démantèlement et l'abandon. Le site conserve deux témoins de l'activité charbonnière liégeoise issus d'époques bien distinctes : le puits Marie, dont certaines salles remontent au milieu du XIX^e siècle, et le puits N°1, dont les parties les plus anciennes datent de 1942. Complété par son équipement de recette, de mise à terril, de triage et de lavage, représentatif de l'époque de la Bataille du Charbon, ce puits sert toujours à la translation des visiteurs dans les galeries souterraines de la mine (à -30 et -60 mètres). Les visites de la mine y sont encore souvent guidées par d'anciens mineurs ou par des guides professionnels formés à leur contact, ajoutant à la découverte technique un aspect humain très important. Aujourd'hui considéré comme l'un des sites touristiques et culturels majeurs de la Province de Liège, Blegny-Mine dispose également d'un centre d'archives accessible au public.

COLLABORATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Cette inscription en série va conduire au développement et à l'enrichissement des liens qui existaient déjà entre les quatre sites.

Ils pourront également, à court terme, nouer des relations avec d'autres sites du patrimoine industriel, déjà inscrits sur la Liste. Les quatre sites miniers wallons se situent dans la continuité de complexes industriels de la première moitié du 19^e siècle, dont l'ensemble paysager de Blaenavon (Pays de Galles), inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000. D'autres sites tels Zollverein (Ruhr), inscrit depuis 2001, appartiennent à une époque plus tardive.

Les quatre sites miniers wallons illustrent de manière exemplaire l'expérience de la Révolution industrielle en Europe continentale ainsi que ses conséquences qui ont façonné nos sociétés actuelles.

Cette inscription constitue pour les quatre sites miniers une formidable opportunité de lancer une toute nouvelle dynamique autour de la conservation et de la valorisation culturelle et touristique de ces biens reconnus pour leur valeur universelle.

INFORMATIONS PRATIQUES

<http://www.sitesminiersmajeursdewallonie.be>

<http://www.grand-hornu.eu/>

<http://www.ecomuseeboisduluc.be/accueil.html>

<http://www.leboisducazier.be/>

<http://www.blegnymine.be/>

AGENDA DE L'ÉTÉ DES SITES

Le Grand-Hornu

8 juillet 2012 : Fête avec la population locale.

8-9 septembre 2012 : Journées du Patrimoine 2012.

16 novembre 2012 : Soirée de gala pour l'inauguration officielle de La Fondation Grand-Hornu.

Bois-du-Luc

28 juillet 2012 : le RAVEL 2012 passe par Bois-du-Luc

8-9 septembre 2012 : Journées du Patrimoine 2012.

Le Bois du Cazier

8 août 2012 : Journée du souvenir de la catastrophe de 1956

8-9 septembre 2012 : Journées du Patrimoine 2012.

Blegny-Mine

12 août 2012 : Journée multiculturelle « Blegny-Mine en Fête » : mise à l'honneur des diverses communautés issues de l'immigration minière.

8-9 septembre 2012 : Journées du Patrimoine 2012.